

Questions orales

M. Epp: Quelles sont les vôtres?

Mme Erola: En attendant, je lui garantis que nous essayons de savoir si ces accusations sont fondées et que nous suivons la situation de très près. Le rapport n'est pas encore prêt. On ne me l'a pas encore donné mais je certifie au député que l'on étudiera absolument tous les cas qui me seront signalés.

L'INVESTIGATION D'UNE CONSPIRATION ÉVENTUELLE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre et s'apparente à celle du député de Burlington. Le ministre n'est pas sans savoir que depuis longtemps dans notre pays il est possible de rembourser une hypothèque avant terme moyennant une pénalité de trois mois. L'automne dernier, des sociétés, je veux parler de Canada Trust, Royal Trust et National Trust, ont décidé de modifier cette politique. M^{me} le ministre a-t-elle organisé une enquête par le biais de la direction d'investigation sur les coalitions pour faire la lumière sur une éventuelle conspiration visant à contrevenir aux dispositions de cette loi?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, madame le Président. En fait, j'étais justement en train de parler de cette même enquête actuellement en cours. Je ferai savoir lorsqu'elle sera terminée. Toutefois, je demande aux députés qui ont d'autres idées de bien vouloir nous en faire part.

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI SUR L'INTÉRÊT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du logement qui, je sais, comprend les difficultés qu'éprouvent les détenteurs d'hypothèques. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe réellement à modifier la loi sur l'intérêt de façon qu'après deux ans et non cinq ans les gens puissent rembourser entièrement leur hypothèque moyennant une pénalité de trois mois?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, bien que je sois d'accord avec le député, je dois dire qu'il me faudrait réfléchir sur l'incidence de sa proposition étant donné qu'un de nos objectifs consiste à rallonger les hypothèques. En fait, nous essayons d'établir une politique qui répondrait en partie aux attentes du député à l'égard des hypothèques à long terme. Je suis bien sûr en faveur de mesures protégeant ceux qui prennent des hypothèques et je souhaite que les institutions financières, comme le ministre des Finances l'a dit, adopteront une attitude raisonnable vis-à-vis de leurs clients.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AU SUJET DE LA PROSTITUTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et

concerne l'inaction du gouvernement et particulièrement du ministre dans le domaine de la prostitution. Le ministre se rappellera que la déclaration qu'il a faite à la fin de juin dernier n'était absolument pas satisfaisante et a soulevé un tollé de protestation partout au pays. En fait, son prédécesseur, l'ancien ministre de la Justice, l'honorable Ron Basford, a déclaré qu'il n'est pas du tout d'accord avec la position du gouvernement en matière de prostitution.

Après avoir réfléchi à la question pendant l'été, le ministre envisagera-t-il maintenant de donner suite aux recommandations du comité permanent de la justice et des questions juridiques en présentant un projet de loi à la Chambre, afin que nous puissions nous attaquer à ce problème qui sévit d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, j'ai annoncé la politique du gouvernement à cet égard au début de l'été. Nous espérons pouvoir compter sur la collaboration des partis d'opposition afin de faire adopter au cours de la nouvelle session du Parlement une mesure modifiant le Code criminel.

En attendant, le comité que j'ai chargé d'examiner la question de la prostitution et de la pornographie travaille très activement. Nous attendons le rapport de ce comité. J'espère qu'il sera en mesure de nous aider à dégager un consensus qui existe peut-être déjà au Canada quant à la solution à ce problème difficile.

M. Hnatyshyn: Je crois que le ministre nous montre actuellement son visage d'universitaire et non de politicien. Je suis convaincu que les Canadiens veulent des mesures immédiates. Cette affaire a été étudiée à fond. Il est absolument inutile de charger une nouvelle commission d'aller visiter les quartiers réservés et les maisons closes aux quatre coins de la planète.

LA PROSTITUTION DES MINEURS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, en ce qui a trait plus précisément à la prostitution des enfants et aux recommandations précises faites par le comité à cet égard, le ministre présentera-t-il les amendements proposés par le comité afin qu'il devienne un acte criminel d'être associé à un acte de prostitution impliquant des enfants âgés de moins de 18 ans? Le ministre présentera-t-il au moins cet amendement?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, le député s' imagine peut-être savoir ce que veulent les Canadiens, mais en réalité, il y a énormément de divergences d'opinions sur cette question. En fait, il y avait des divergences au sein du comité...

M. LeBlanc: Et même au sein de son propre parti.

M. MacGuigan: Et sans aucun doute au sein du parti du député.